

8830306 B12



CONSEIL DES MINISTRES

MERCREDI 22 JUIN 1988

COMPTE RENDU DE M. ROCARD

"La démission du premier gouvernement que j'avais l'honneur de conduire sera effective cette nuit à 0 heure.

Vient donc de se tenir le dernier des Conseils des Ministres de ce gouvernement. Et ce fut un Conseil des Ministres très positif.

D'abord parce qu'il enregistrait le succès du lancement de la fusée Ariane, les gros progrès du programme Eurêka.... donner notre accord à la Convention franco-algérienne qui a été signée grâce à la très grande capacité diplomatique dont a fait preuve Madame DUFOIX et à l'appui que tout le gouvernement et moi-même lui avons apporté pendant cette négociation qui a été signée entre la France et l'Algérie pour porter un remède aux situations dramatiques des enfants de couples franco-algériens séparés.

Dans ces temps où la politique bavarde a beaucoup encombré, le gouvernement est fier, aussi bien en Nouvelle Calédonie qu'en ce qui concerne les couples séparés, qu'en ce qui concerne aussi un renforcement du programme de sécurité routière, de travailler pour la vie, de travailler pour la paix des âmes et des coeurs. Voilà, brièvement résumé notre dernier Conseil des Ministres."

AVEC LA PRESSE ECRITE

"Conformément à une tradition bien établie, je vous donne donc le compte-rendu de ce dernier Conseil des Ministres de mon premier gouvernement.

Nous avons tout d'abord adopté deux projets de loi et le principe - c'est aussi un projet de loi - de ratification d'une convention fiscale. Les deux projets de loi sont, l'un pour améliorer les conditions de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

8830306 B13<sub>2</sub>

CONSEIL DES MINISTRES

MERCREDI 22 JUIN

Vous sentez toujours là le travail continu, tenace et précis du gouvernement sur tous les points de détails ou importants, celui-ci est important, où nous pouvons améliorer les conditions de combat contre le chômage en améliorant les conditions de la formation professionnelle. Et nous avons adopté les projets de loi résultant des mesures dont je vous ai annoncé le principe il y a trois semaines, touchant la prorogation du prélèvement de 1 % sur le revenu des placements financiers pour l'équilibre de la Sécurité Sociale et du 0,2 % de la retenue pour pension sur les traitements des fonctionnaires. C'était par décret pour l'ensemble du monde salarial, mais pour la fonction publique il nous fallait une loi. Enfin, détail, une convention fiscale entre la République Française et son territoire de St Pierre et Miquelon pour mettre de l'ordre dans des doubles impositions, petite affaire.

Pour le reste, et au-delà d'une mesure personnelle touchant principalement nos armées, ce Conseil a d'abord pris acte, et sur le compte-rendu de Monsieur le Ministre d'Etat chargé des Affaires Etrangères et surtout de Monsieur le Président de la République, du bon déroulement, du déroulement favorable du sommet de TORONTO. La France, en ce qui concerne le sommet de TORONTO, a toutes raisons de se réjouir de ce que la manière d'aborder le problème agricole soit conforme à ce que nous souhaitons, c'est à dire pas de distinction particulière, il fait partie de négociations globales et il n'est pas question d'isoler l'agriculture comme si le champ des échanges de concessions, des grandes négociations commerciales mondiales pouvait être sectorialisé. Naturellement l'approche doit être détaillée, mais le champ de négociation ne peut être que global. L'atmosphère du sommet fut bonne aussi en ce qui concerne l'analyse de la situation générale du monde, tant dans l'ordre des relations Est-Ouest que dans l'ordre de la situation économique.

Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et du Budget a détaillé aux Ministres les grandes lignes de

8830306 314

CONSEIL DES MINISTRES

MERCREDI 22 JUIN

3

la lettre de cadrage budgétaire que j'ai adressée vendredi dernier je crois, à l'ensemble de mon gouvernement. Cette lettre de cadrage budgétaire, si le solde auquel elle entend arrêter l'équilibre de nos comptes correspond à nos besoins, à la situation de la France et par conséquent à ce qu'avait dit le gouvernement précédent - c'est le seul point commun - elle est profondément différente puisqu'elle modifie très sensiblement l'ordre des priorités. Et les priorités budgétaires qui seront servies visent la solidarité, la formation, l'éducation, la recherche et la culture. J'ai bien dit la solidarité, c'est le financement du minimum garanti, la formation, l'éducation, la recherche et la culture.

La fixation du déficit budgétaire visé à une centaine de milliards de francs est un impératif de bonne gestion. Au-delà de ce chiffre, on aggrave par trop la dette et contrairement à l'apparence que l'on peut donner, on ne facilite pas du tout la vie de la République en aggravant pour les années immédiatement à venir les remboursements d'intérêts sur cette dette. Ce ne sont pas des opérations saines.

Cette seule similitude.... J'ai lu quelque part que on se demandait si en prenant cette décision j'avais voulu faire un clin d'oeil à Monsieur CHIRAC. Dites-vous que j'ai simplement voulu faire un clin d'oeil au sérieux budgétaire et à la rigueur dont nous avons besoin, et que ça me suffisait.

Je signalerais également une importante communication de Monsieur le Ministre de l'Equipement sur la sécurité routière. Elle est importante en ce qu'elle nous a fait prendre conscience d'une situation qui se tend de nouveau un peu. Si le nombre de tués de la route était de 16 000 en 1971, et descendu vers une dizaine de milles en 1987, alors que pendant cette période la circulation routière avait augmenté d'environ 3, 3,5 à 4 % par an, cela veut dire déjà que des choses avaient été faites. Et que des résultats sont obtenus puisqu'il y a eu décroissance d'un côté pendant que croissait la circulation. Mais tout de même... Premièrement, notre nombre de tués est le double de celui de la Grande Bretagne pour des

pays qui ont la même population, pourquoi ? Il est même plus fort que celui de l'Allemagne, semble-t-il. Et puis surtout il a repris son augmentation depuis quelques mois. Et à ce titre, compte tenu du fait que le coût des accidents de la route est évalué entre 50 et 70 ou 80 milliards de francs à travers non seulement la prise en charge de tout ce qui est réparation physique de l'environnement, des véhicules etc... mais surtout les grands handicapés, les très nombreux blessés et les hémiplégiques, paraplégiques que la France garde ensuite pour des dizaines d'années. La perte de vitalité, étant entendu que les quarts des tués et des grands blessés de la route sont des jeunes, c'est à dire un potentiel pour le pays.

Tout cela est proprement inadmissible et un programme est lancé à la fois pour intensifier la résorption des points noirs de circulation, pour responsabiliser davantage les conducteurs, ce sera l'effort principal sur lequel sera mis l'accent dans les temps qui viennent et pour demander aux services de police et de gendarmerie d'aggraver... enfin d'intensifier leur présence et leur rigueur.

La République Française ne peut pas laisser tuer 10 000 de ses habitants par an, soit cinq fois plus que par meurtre ou assassinat, dont le quart de jeunes, dans ces conditions.

Autre temps fort du Conseil des Ministres, nous avons eu la joie de donner l'approbation qui convenait avant de la présenter pour ratification au Parlement, à la Convention franco-algérienne sur le cas des enfants de couples divorcés, couples franco-algériens divorcés.

C'était une négociation qui avait été engagée il y a huit ans, qui a piétiné huit ans. A laquelle déjà Madame DUFOIX en 1984 ou 1985 s'était attachée. Nous sommes ici dans des situations où les deux droits écrits des deux pays, français et algérien, les coutumes et puis surtout peut-être les orientations religieuses, les traditions religieuses, rendaient la solution de ces problèmes extraordinairement difficile.

8830306 CO 2

CONSEIL DES MINISTRES

MERCREDI 22 JUIN

5

Ce fut une décision immédiate du gouvernement dès sa formation que de reprendre et d'intensifier l'effort pour que ces négociations aboutissent.

Fidèle à la méthode qui est la mienne, je n'avais rien annoncé sur l'intention. Je ne sais pas ce que c'est qu'une intention tant qu'elle n'est pas suivie d'effet. Je suis heureux de vous donner ici le résultat. Les conditions dans lesquelles le gouvernement se bat.

La délégation a passé plus de trois jours, presque trois jours et demi à Alger dans des conditions très dures de négociation. Beaucoup ont évoqué les marathons agricoles de Bruxelles.

J'étais tenu téléphoniquement au courant de demi-journée en demi-journée. Et cette pression a dû servir. Il est clair d'autre part que les autorités algériennes souhaitaient aussi conclure. Et que soucieuses de respecter non seulement la lettre de la loi islamique mais les coutumes, elles l'étaient aussi d'une respectabilité internationale à laquelle elles sont très attachées.

C'est la raison pour laquelle cette Convention qui, pour l'essentiel, facilite la circulation des enfants à travers la Méditerranée, établit les principes des droits de garde et de visite, et décrit les manières de trancher les cas difficiles, c'est la raison pour laquelle cette Convention a pu finalement être signée. Madame DUFOIX hier soir s'est entretenue avec les mères, dans l'association des mères d'enfants dans cette situation, dont je rappelle que la lutte infatigable et qui a certainement compté pour beaucoup dans le succès fin 1, qui ont été totalement informées.

Ce texte est donc l'un de ceux dont je peux vous dire maintenant qu'il sera à l'ordre du jour de notre très courte session parlementaire de fin de printemps. Il va de soi que tant qu'il n'est qu'un texte cela ne suffit pas et que les familles souhaitent effectivement que les droits de visite, les droits de garde, les échanges d'enfants pendant les vacances, puissent effectivement prendre place. Nous aurons donc, dans les

8880306 603

CONSEIL DES MINISTRES

MERCREDI 22 JUIN

semaines qui suivent immédiatement, à vérifier l'applicabilité de cette Convention. C'est un point important.

Mais je voudrais, et ce sera ma conclusion, dire que dans ces semaines très politiques, constitution d'un premier gouvernement, dissolution de l'Assemblée Nationale, campagne électorale, conversations considérables, ouverture, fermeture, grande coalition, petite coalition, débauchage, enfin tout et n'importe quoi... deuxième gouvernement à constituer, je suis heureux, à travers le compte-rendu que je peux vous faire, de rappeler que d'une part, des mesures décisives pour notre équilibre de Sécurité Sociale et pour la lutte contre l'emploi ont été prises pendant ce mois de gouvernement. Et deuxièmement, que pour le reste, avec les premiers succès enregistrés qui visent la pacification des esprits et l'ouverture de négociations qui sont maintenant formellement engagées au sujet de la Nouvelle Calédonie, qui visent la solution de ce drame des enfants de familles séparées entre la France et l'Algérie, nous oeuvrons pour la paix des esprits et celle des coeurs et à un rythme auquel je serais heureux que l'opinion française soit sensible. La politique n'est pas que discourue et bavarde, elle consiste aussi à faire avancer ces dossiers là."

Q : Est-ce que vous pouvez nous dire s'il y aura des allègements fiscaux dans le budget, la Loi de Finances pour 1989 ?

"Peu, je n'ai pas dit pas du tout. Je dis peu d'abord pour la raison que j'entends que la France donne à tous les opérateurs sur les marchés, à tous ses partenaires commerciaux, le signe d'une rigueur toute particulière dans la gestion de ses affaires en général et de sa monnaie en particulier.

La France a vécu longtemps en laissant déraper sa monnaie

soi-disant pour faciliter ses exportations. C'est une attitude de pays à moitié développé. Chacun sait maintenant qu'un pays vraiment développé qui exporte de la qualité et de la haute technologie a intérêt à une monnaie stable, à une monnaie forte. Et la France entre dans la catégorie des pays qui ont besoin de doper leurs entreprises à cet égard.

Donc, je veux plutôt réduire le déficit du Budget, et c'est le sens de la décision prise pour le cadrage financier. Mais comme d'autre part nous avons des prestations, des services de puissance publique à fournir à notre Economie générale, formation, solidarité, c'est aussi un service rendu à la cohésion sociale. Education, recherche, tout cela fait partie de la dynamisation de notre Fconomie. Nous travaillerons à, pour 1989, réductions fiscales limitées.

Il y a une autre raison, c'est que maintenant que s'engage, que s'accélère la construction européenne, toute mesure de réduction fiscale doit se penser avec un horizon européen dans la tête, une vision de l'harmonisation fiscale européenne et par conséquent, permettez-moi de le dire, quelque idée de négociation donnant-donnant avec des partenaires.

A cet égard, le temps nous est peu laissé entre la mise en place du gouvernement, la décision de cadrage. Nous nous réservons donc de traiter ce dossier comme il convient. Vous savez fort bien que je viens de faire allusion implicite à la taxation des prestations de services financiers, à la taxation de l'Epargne et à la TVA. Tout cela sont des dossiers importants que nous commencerons à attaquer dès l'automne. Mais le Budget ne partira pas avec des modifications significatives sur ces bases."

Q : Quels seront les Ministères qui seront le plus touchés par la rigueur ?

"Je voudrais d'abord vous dire que j'essaierai d'arriver à ce qu'on se pose des questions plus sophistiquées que celle-là. Autrement dit, la lecture d'une amputation en chiffre absolu

est une chose, la réalité de ce qu'elle signifie économiquement peut en être une autre. Et je travaillerai moins par Ministère que par nature d'opération de l'Etat, si je me fais bien comprendre.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces sujets quand la France se remettra sur orbite permanente et qu'on pourra travailler dans un certain calme et une certaine sérénité.

D'un mot rapide, les prélevements obligatoires ont atteint en France un seuil qu'il ne convient pas de dépasser. Monsieur le Président de la République fut le premier des Chefs d'Etat occidentaux à l'affirmer, il l'a affirmé dès 1983. Nous nous tenons à cette règle au moins pour les prélevements où l'Etat est partie prenante, les collectivités locales c'est autre chose. J'entends bien continuer, il n'y aura donc pas d'aggravation et nous espérons pouvoir diminuer.

Il reste que nous avons à servir des priorités, éducation, recherche, culture, solidarité, qui ne sont pas seulement des priorités de moralité publique ou d'engagements électoraux, ce sont aussi des priorités de cohésion sociale et de développement des intelligences qui feront notre Economie, nos exportations et nos emplois de demain. Et par conséquent il faut servir ces priorités sans augmenter les prélevements obligatoires. Cela veut dire qu'il faut traiter l'Etat aussi comme un ensemble susceptible d'avoir une productivité en voie d'amélioration.

Je ne parle pas de l'intensité du travail des agents ni de leur nom, je parle de la nature de ce travail, de ses conditions d'application, des conditions dans lesquelles il est fait. Et là commenceront à être les critères.

Mais l'apparition comptable, quand ce travail sera fait, d'amputation sur tel ou tel chapitre nominal de Ministère, sera de peu de signification économique. Ce qui veut dire d'ailleurs que je n'ai pas de réponse arithmétique précise à donner à votre question aujourd'hui."

Q : Y aura-t-il des suppressions de postes dans la fonction publique ?

"Vous savez que nous sommes sous le régime permanent d'une Loi qui en supprime quelques-uns chaque année, enfin quelques dizaines, enfin quelques milliers. Je pense que nous allons continuer. Je connais des cas où on pourrait continuer à intensifier le rythme, j'en connais d'autres où nous passons en dessous du seuil critique de qualité des services. Et là encore on a fait de la globalisation forfaitaire un peu sommaire. Mais toucher à ces règles et à ces habitudes exige un soin administratif attentif. J'ai un grand ennemi, c'est la précipitation. Donc, il y aura dans la méthodologie budgétaire un aspect un peu conservateur dans mon premier Budget, c'est vrai."

Q : La Loi d'amnistie ne vous semble-t-elle pas un peu regrettable au moment où vous êtes obligé de prendre des nouvelles mesures pour la sécurité routière. Et on peut se demander si au cours des derniers mois l'attente de cette amnistie n'a pas été une fauteuse d'accidents ?

"Monsieur, une société vit en paix quand elle sait pardonner. Il y aurait à la limite dans votre question une mise en cause du principe même de l'amnistie. Je défends le principe même de l'amnistie. Sans doute avez-vous eu raison en pensant que quelques comportements ont pu prendre place en comptant sur l'amnistie, c'est vrai. Je crois que c'est surtout vrai du stationnement illicite. Pour le reste, on ne provoque pas des accidents par plaisir. Et puis en plus, le projet que nous soumettons à l'Assemblée, même si nous avons le souci qu'il soit discuté, ma conduite législative ne sera jamais de travailler par tout ou rien. Mais le projet que nous soumettons aux deux Assemblées, en commençant par le Sénat, ne comporte pas d'amnistie pour les accidents de la route compliqués d'état d'ivresse ou de délit de fuite, c'est à dire où la culpabilité est manifeste. Ce qui est tout de même le

fond de la réponse à votre question et une aggravation très dure des conditions traditionnelles d'amnistie que depuis la dernière guerre mondiale, tous les Présidents des quatrième et cinquième Républiques successives, avaient suivies."

Q : Concernant la démission de votre gouvernement ?

"Le gouvernement est de plein exercice jusqu'à 0 h le 23 Juin, c'est à dire jusqu'à minuit ce soir. Ensuite, chacun des Ministres continue à expédier les affaires courantes jusqu'à ce qu'il convienne à Monsieur le Premier Ministre (sic) de nommer un nouveau Premier Ministre - ses habitudes ne sont pas de laisser tarder le temps - et qu'une nouvelle composition gouvernementale soit mise sur pied en commun et nommée par Monsieur le Président de la République conformément à la Constitution."

Question sur le nouveau gouvernement

"Je voudrais éviter les conversations assez désagréables de certains commentateurs, je ne parle pas des commentateurs de presse, je parle de commentateurs politiques là-dessus, qui ont entouré le premier gouvernement. La France bat le record historique de la rapidité de constitution de ses gouvernements depuis longtemps. C'est un honneur national et c'est une sécurité de travail. Mais il suffit pour ce faire d'y mettre quelques jours. L'idée de travailler en 24 heures, c'est l'idée de faire de la précipitation une exigence de gestion publique. Il va de soi qu'elle est absurde. Ces choses sont délicates, il y a une adéquation des profils personnels avec les fonctions, qui est une chose importante. S'il peut résulter de ces négociations des situations personnelles douloureuses, je n'aime pas me trouver dans la situation traitant de 35, 45 personnes, que tel ou tel à cause de la précipitation se trouve à apprendre son sort dans les journaux. Heureusement que vous êtes là pour nous aider, d'ailleurs, mais enfin

reconnaissez que nous devons avoir au moins une priorité dont le téléphone est la plus discourtoise des formes.

Nous ferons aussi vite que possible pour servir la République, ne pas la laisser sans gouvernement, soyez confiants dans notre hâte, dans notre capacité de travailler vite. Pas dans notre précipitation."

Q : Il y a quand même des impératifs techniques, notamment parlementaires, qui font que le gouvernement ne peut pas être constitué avant un certain nombre de jours.

"Ces impératifs techniques ne nous tiendront que peu de jours. Mais vous êtes très bien informés, comme d'habitude."

Q : Le conflit à Air Inter ?

"Ce conflit est soumis à l'examen de Monsieur le Ministre des Transports. Le Conseil des Ministres n'est pas saisi de conversations, il est saisi de projets de décrets ou de lois, ou il est saisi de communications qui sont en fait des demandes d'aval sur la description d'une politique décrite et faite. Une négociation se mène sous la responsabilité du Ministre qui la conduit, s'il y a lieu qu'elle soit conduite par le Ministre, ce qui, dans cette affaire, n'est pas encore évident."

Q : Ariane et Eurêka ?

"Je n'y suis pas revenu pour un peu gagner du temps. Dans les deux cas, le Conseil a enregistré avec une vive satisfaction l'excellent déroulement de ces programmes. Le lancement très réussi d'Ariane IV qui est un nouveau lanceur, nous avons gardé le nom mais tout le modèle, ses équilibres, son poids, sa capacité de lancement, son alimentation en carburant... enfin, c'est un nouveau lanceur. Ce très grand succès majore

bien sûr beaucoup la confiance dans la fusée européenne. Et assure maintenant à Ariane plus de 50 % pour les quatre ou cinq prochaines années, sensiblement plus, du marché mondial du lancement de satellites. C'est un très gros succès technique, commercial, qui aura des retombées importantes. L'industrie de l'espace prend sa vraie dimension.

D'autre part, en ce qui concerne Eurêka, le Conseil des Ministres de tutelle a eu lieu ce week-end et on a enregistré qu'on en est à 280 projets concernant un peu plus d'une trentaine de milliards de francs de recherches approfondies mises en synergie européenne et qui se déroulent admirablement. Cette intensification de l'effort de recherche par organisation des convergences, c'est un très grand succès dans la méthode et c'est aussi un des éléments qui donne de plus en plus sa personnalité à l'Europe."

"Tout cela fait un Conseil très chatoyant."